
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1 juin 2017

DCM N° 17-06-01-11

Objet : Animation Estivale 2017 - Attribution de subventions pour diverses associations sportives, culturelles, socioéducatives et des instances publiques.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

L'édition 2016 de l'Animation Estivale s'est déroulée sur 5 semaines contre 6 habituellement suite à la date tardive du commencement des vacances d'été. Néanmoins, l'édition fut riche en activités, marquée par le retour de certaines activités et l'entrée de nouvelles. Ainsi, 82 structures partenaires ont proposé 110 activités déclinées en 153 ateliers. Le taux de réservation des activités s'est élevé à 79 % en moyenne sur les 5 semaines et les jeunes ont pratiqué en moyenne 5 activités par individu.

La 37^{ème} édition se déroulera du 10 juillet au 11 août 2017, sur 5 semaines également, - les vacances débutant de nouveau tardivement -, avec le même objectif de proposer une programmation toujours riche et attractive.

Pour ce faire, un renouvellement partiel est opéré du côté de nos partenaires ; si des associations quittent momentanément le dispositif pour faire une pause ou par indisponibilité, d'autres le réintègrent comme La Ronde Pétanque et la MJC Quatre Bornes. De nouvelles y entrent telles Metz Urban Golf, "Il était...Des fois", la MJC Metz Sud, le Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières (CALP), Papango et Tata.

Du côté du dispositif, une nouvelle offre d'animation est proposée aux jeunes sous la forme d'un duo d'activités qui se déroulera sur la semaine, de 14h à 18h. Il s'agit de regrouper sur un même lieu ou à proximité immédiate deux activités. Le principe repose sur la volonté de deux associations de travailler ensemble, en symbiose ou en complémentarité, ciblant la même tranche d'âge, avec la même capacité d'accueil. Ce système apportera aux jeunes une novation dans la pratique de leurs loisirs et un gain de temps aux accompagnants dans les transports des jeunes sur les sites.

Par ailleurs, pour permettre à des jeunes éloignés du dispositif d'accéder aux diverses animations sportives, culturelles et environnementales, il est proposé de mettre à disposition du Secours Populaire 30 cartes d'Animation Estivale à titre gracieux.

Enfin, une journée de lancement de l'Animation Estivale est prévue le samedi 8 juillet en partenariat avec Metz Habitat Territoire et Planet Aventure. Le coup de projecteur sera effectué sur le quartier de Bellecroix où de nombreuses animations seront proposées dont une soirée nocturne, avec la participation du centre social entre autres. Les associations partenaires de l'Animation Estivale seront également invitées à participer à l'organisation ainsi que les habitants du quartier. La nouveauté est également le déplacement de l'activité accrobranche, qui se déroulait jusqu'à présent au plan d'eau, sur ce quartier.

Ainsi, les projets des 69 associations et organismes sollicitant une aide financière, hormis les structures intervenant à titre gracieux, sont soumis au Conseil Municipal pour un budget global de 159 800 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations sportives et culturelles et structures publiques participant à l'Animation Estivale 2017 :

<u>Activités sportives :</u>	105 545 €
- Planet Aventure Organisation	15095 €
- Aïkido La Grange au Bois	640 €
- Athlétisme Metz Métropole	1180 €
- Société des Régates Messines	3270 €
- Metz Badminton	2070 €
- Baseball et Softball Club de Metz	1720 €
<i>dont activité duo 270 €</i>	
- ASPTT Metz	4610 €
- Metz Basket Club	2750 €
- Boxing Club de Metz	1230 €
- Club d'échecs Alekhine	560 €
- Club d'échecs Metz Fischer	560 €
- Ecole Française d'Echecs de Metz	600 €

- Les Cavaliers de la Chenevière	5440 €
- Club Escalade Evasion Metz	1920 €
- Société d'Escrime de Metz	3150 €
- CO Metz Bellecroix	1620 €
- AS Metz Grange-aux-Bois	1670 €
- Association Sportive du Gardengolf	1210 €
- Metz Urban Golf	500 €
- Metz Gym	4900 €
- Metz Handball	2180 €
- Metz Magny Handball	800 €
- Hockey Club de Metz	4180 €
- Metz Judo Jujitsu	2700 €
- Association Metz Lorraine Japon	590 €
- Ecole de Karaté 57	1720 €
- Kayak Club de Metz	4080 €
- Moselle Moto Club	3340 €
- Sport de Glace de Metz	4260 €
- Fédération de Moselle pour la Pêche	3210 €
- La Ronde Pétanque	1400 €
- Ryu Taï Jitsu Lorrain	80 €
- Metz Street Culture	3000 €
- Ice Skating Show Metz	1990 €
- Association Sportive des Cheminots (ASCM)	1430 €
<i>dont activité duo 170 €</i>	
- AS Natation Messine Tennis	1670 €
- Metz Tennis de Table	3110 €
- ASCM Les Archers du St Quentin	770 €
<i>dont activité duo 140 €</i>	
- Metz Triathlon	650 €
- Cercle Yachting à Voile	7060 €
- Association Pouilly-Metz Volley	1110 €

- Cyclo Club de Metz 1520 €

Activités culturelles : **54 255 €**

- 448 Rêves Théâtrals 1260 €

- Assolatelier 3400 €

- Intemporelle 350 €

- Bouche à Oreille 1300 €

- Centre d'activités et de loisirs de Plantières 400 €

- Centre Pompidou Metz 1050 €

- Collectif Art 2400 €

- Cie ENZ 1350 €

- Cie Théatr'hall 3520 €

- Culture 21 3200 €

- Eclaireuses et Eclaireurs de France 3320 €

dont activité duo 330 €

- EEDF Groupe de Metz – Visa pour l'Aventure 1570 €

dont activité duo 400 €

- Ecole de Musique Agrée à Rayonnement Intercommunal 2540 €

- "Il était...Des fois" 830 €

- Institut des Musiques d'Aujourd'hui 1950 €

- Les Courtisans 1430 €

- EEDF GR Ludothèque Metz 1840 €

dont activité duo 370 €

- Maison de la Culture et des Loisirs Saint Marcel 7435 €

- Metz Street Culture 2200 €

- MJC Metz Sud 630 €

- MJC Quatre Bornes 720 €

- Metz Métropole (*Musée de la Cour d'Or*) 1700 €

- Nan Bara 1610 €

- Papango 700 €

- Permis de Jouer 1920 €

- Pushing	3330 €
- Le Studiolo	980 €
<i>dont activité duo 490 €</i>	
- Tata	1320 €

- **DE VERSER** 50 % du montant de la subvention au démarrage de l'opération. Le solde ne sera versé à la fin de l'animation que sur présentation de la fiche des statistiques de fréquentation des activités dans le cadre de l'animation estivale 2017 à produire avant le 31 octobre 2017.
 - **D'AUTORISER** la perception par la Régie Municipale des centres balnéaires, de la participation de 2,00 € correspondant au droit d'inscription des jeunes messins à l'Animation Estivale.
 - **D'AUTORISER** la délivrance de 30 cartes d'Animation Estivale à titre gracieux à l'association caritative Le Secours Populaire.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz de ne pas verser tout ou partie ou d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect des conditions qu'ils fixent (non-respect de l'affectation de la subvention, non production dans les délais des justificatifs sollicités, cessation d'activité, annulation des activités pour défaut de participants...).

La dépense totale s'élève à 159 800 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération

Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

